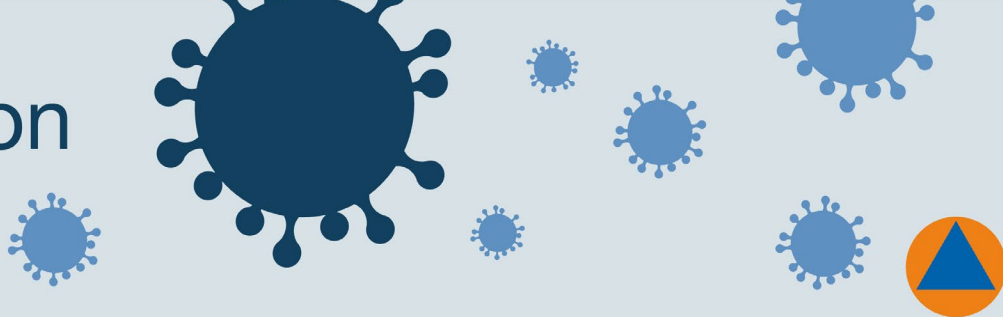


Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Personnel infirmier et coordonnateurs d'activités en milieu hospitalier (urgence et unités de soins), personnel de la liaison hospitalière, médecins, chefs SAD et responsables du mécanisme d'accès à l'hébergement
Secteur Beauce, Etchemins, Thetford Mines**

DATE : Le 21 avril 2020

OBJET : Directives entourant les admissions en CHSLD, RPA et RI-RTF pour les usagers du programme SAPA¹

En suivi des récentes directives entourant les admissions en CHSLD, en RPA et en RI-RTF, diverses mesures de communications doivent être déployées afin d'assurer la sécurité des résidents et des employés de ces milieux de vie. En effet, en guise de soutien auprès de nos partenaires en hébergement et en cohérence avec toutes les démarches en cours actuellement dans nos hôpitaux (outil SPER, outil de transmissions, liaison hospitalière), quelques ajustements sont requis, et ce, dès maintenant.

Pour les patients devant quitter une unité de soins de l'hôpital

Avant le retour d'un usager vers son milieu d'hébergement (RPA, RI-RTF), un appel sera logé **par l'infirmière de l'unité** au responsable du milieu afin de l'informer du départ imminent de la personne. En plus des précisions relatives aux caractéristiques de santé de la personne, il sera primordial de rappeler :

- L'importance de **l'isolement préventif à la chambre du résident durant 14 jours**;
- La nécessité que le résident **porte un masque avant son entrée dans le milieu d'hébergement**, et ce, jusqu'au moment où il se trouvera à sa chambre.

Il est ainsi important de s'assurer qu'un membre du personnel de la ressource d'hébergement soit en mesure d'accueillir correctement le résident à son arrivée pour lui rappeler les consignes d'isolement.

Pour les patients devant quitter l'urgence

Avant le retour d'un patient vers son milieu d'hébergement (RPA, RI-RTF), un appel sera logé **par la liaison hospitalière** au responsable du milieu afin de l'informer du départ imminent de la personne.

¹ N'inclut pas les clientèles hébergées, suivies par les autres programmes cliniques.

Dans ce contexte, il est maintenant requis de référer tous les patients à ce service avant le départ. Afin de pouvoir assurer des liens de communication plus élargis, le personnel de la liaison hospitalière sera dorénavant, et pour une durée indéterminée, **en disponibilité de 16 h à 21 h** tous les jours.

Pour les joindre, bien vouloir vous référer au coordonnateur d'activités qui aura en main les coordonnées téléphoniques des intervenants. **À noter que seules les situations nécessitant un contact avec les responsables des milieux d'hébergement** seront référées à l'employé en disponibilité. Une relance systématique sera effectuée auprès des responsables des résidences dès le lendemain matin, afin de s'assurer que le milieu de vie répond toujours au besoin.

Test de dépistage avant le départ ou pour de nouvelles admissions en hébergement

Si la durée du séjour hospitalier est supérieure à 24 heures ou pour toute nouvelle admission (RPA, RI-RTF, URFI-UTRF, hébergements temporaires hors CHSLD), un test de dépistage négatif sera requis afin d'autoriser le départ.

À noter que le test de dépistage n'est pas requis si la personne est asymptomatique et si son séjour au centre hospitalier a été inférieur à 24 heures.

Admissions en CHSLD

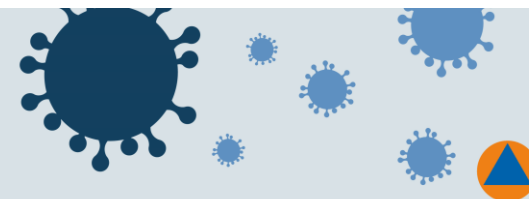
En ce qui concerne les nouvelles admissions en CHSLD, elles ne sont pas permises pour le moment. Le référencement vers d'autres types d'hébergement alternatifs est souhaité, et ce, dans la limite de leur disponibilité.

Madame Stéphanie Simoneau, directrice adjointe SAPA

*Madame Nancy Catellier, directrice adjointe DSI, volet gestion des opérations en santé physique,
Secteurs Thetford Mines, Beauce et Etchemins*

P. j. Trajectoire d'admission selon statut

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger



TRAJECTOIRE D'ADMISSION SELON STATUT

Cette trajectoire ne s'applique pas à la clientèle en soins palliatifs

